

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Centre des finances publiques
de NOGENT-SUR-MARNE
Service des impôts des entreprises
SIE de NOGENT-SUR-MARNE
1 rue Jean Soudès
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX
Tél. :
BDF : 30001/00945/0000G050031/95



Pour nous joindre

Vos identifiants : dossier : 315393
siret : 429259567 00023
Votre correspondant : RONAN SOUBIGOU
Tél. : 01.49.74.21.41 - Fax : 01.48.73.06.19
Mél : sie.nogent-sur-marne@dgfip.finances.gouv.fr
Réception : Lundi au vendredi 9h-12h/13h-16h
et sur rendez-vous ou sur rendez-vous

MME REVELLAT EVELYNE
P/ SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Nature de l'imposition : Taxe sur la valeur ajoutée

Période d'imposition : avril 2015

A Nogent sur marne, le 26 juin 2015

Objet : Lettre de relance amiable

Madame, Monsieur,

La déclaration de TVA concernant la période visée ci-dessus ne m'est pas parvenue.

Je vous invite en conséquence à régulariser votre situation sans délai ou à me contacter pour que nous examinions ensemble votre dossier et les solutions les plus adaptées aux difficultés que vous rencontrez.

A défaut, je serai conduit(e) à engager la procédure de taxation d'office autorisée par le Livre des procédures fiscales.

Dans l'hypothèse où vous auriez adressé votre déclaration très récemment, je vous prie de ne pas tenir compte du présent courrier.

Je me tiens à votre disposition pour toute question relative à ce courrier et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Ronan Soubigou
Agent des Finances Publiques

N.B. : Je vous rappelle que l'absence de dépôt de déclarations "néant" ou "créditrices" est susceptible d'entraîner l'application d'amendes fixes.

"Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative, à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel."

"La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable fondées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts."